

AR Prefecture

016-211600895-20220406-DEC2022_04-AR
Reçu le 06/04/2022
Publié le 06/04/2022

DECISION n° DEC2022_04

**Fixation des tarifs et conditions applicables
au ciné-débat « Douce France »
le 20 mai 2022 à 20h30 au Castel**

Le Maire de la Ville de Châteaubernard,

- Vu l'article L.2121-29 du CGCT, qui confère au conseil municipal la libre fixation des tarifs communaux ;
- Vu la délibération n°D2020_05_17 du conseil municipal de Châteaubernard donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs et conditions applicables aux spectacles organisés par la collectivité ;
- Vu la décision n°DEC2021-25 constituant une régie de recettes et d'avances pour la billetterie d'entrées aux spectacles du Castel organisés par la municipalité ;
- Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs et conditions applicables au ciné-débat « Douce France » le 20 mai 2022 à 20h30 au Castel ;

DECIDE


Article 1 : Tarif gratuit pour tous.

Article 2 : Placement libre.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Châteaubernard, le 6 avril 2022

Le Maire,


Pierre Yves BRIAND